

Exercice sur la résiliation

Rédigez la lettre de résiliation manuscrite pour le contrat suivant.

Quand le contrat prendra-t-il effectivement fin ?

Polices

A.C. 1.122.174

R.C. 1.122.175

P.J. 1.122.175/1



CONDITIONS PARTICULIERES

Preneur d'assurance FEDERATION FRANCOPHONE DU YACHTING BELGE asbl
AVENUE DU PARC D'AMEE, 90
B-5100 JAMBES

Représenté par : Mme. MOENS DE HASE Sylvie

Courtier Arena N° 4615

Effet 01.01.2020 – (couverture d'assurance kitesurf à partir du 18/03/19)
Echéance annuelle 01/01
Durée RESILIALE ANNUELLEMENT

Description du risque La gestion et l'organisation des activités de yachting à voile et à moteur (plaisance), de jet-ski (plaisance), de planche à voile, de stand up paddle, de voile radiocommandée et de kitesurf, par la fédération souscriptrice ou ses cercles affiliés, ainsi que la pratique de ces activités par leurs membres et affiliés.

Sont également couverts :

- les non-membres prenant part aux activités de promotion du sport, préalables à une éventuelle affiliation ;
- les aides bénévoles non-membres ;
- les activités sportives reprises ci-dessus pratiquées par les affiliés dans le cadre de leur vie privée.